# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 23 SEPTEMBRE.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain dans le 2me District, dans l'ilet borné par le chemin public, les rues Marigny, de la Victoire et Champs-Elysées—aussi, aux écuries de Regan, rue Baronne entre Poydras et Lafayette, six mulets, charrettes et harnais.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 25 de la rue de Chartres, au premier, grande vente de marchandises sèches.

Par Vincent & Co., dans leurs salles d'encan, grande vente de souliers.

Par S. Guinault, sur de la Levée, au pied de la rue St-Ferdinand, la goëlette Cécilia.

Par Placide J. Spear, rue Poydras 22 et Baronne et St-Charles tout le contenu du magasin No. 193 de la rue Poydras.

**ATTENTION**

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin Public, entre les rues des Champs-Elysées et Marigny.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

**ATTENTION**

☞ Aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., aux écuries de Regan, rue Baronne, entre celles Lafayette et Poydras, Premier District, le shérif procedera à la vente aux enchères des mulets, 6 charrettes et un lot de harnais.

**SPECTACLES.**

Mercredi, 23 septembre 1874.

ACADÉMIE. Grand succès de la troupe de Sheridan, Mack & Day—Robert Macaire, etc.

## La situation.

M. Kellogg reste nominalement gouverneur de la Louisiane, mais la vérité est que le gouvernement de la Louisiane est actuellement exercé au nom du général Grant par M. Packard. M. Grant a refusé de donner à la Louisiane un gouverneur militaire, sous prétexte que la Constitution et les lois n'est-ce pas une dérision amère?—ne lui accordent pas un pareil droit. Il craignait, sans doute, qu'un gouverneur militaire, pris parmi les officiers de l'armée, ne voulût pas consentir à servir d'instrument docile à la clique radicale. Mais il a trouvé un moyen de gouverner militairement la Louisiane sans proclamer la loi martiale et sans avoir à craindre l'impartialité consciencieuse d'un gouverneur militaire.

Il a fait replacer par ses troupes Kellogg sur le fauteuil de gouverneur, mais seulement comme un mannequin qui devra agir sous l'impulsion de son représentant direct, Packard, sous les ordres duquel les troupes sont placées.

Ce n'est pas un gouvernement militaire qui a été établi, c'est une satrapie. Les formes du gouvernement civil ne sont maintenues, que pour arriver à l'objet qu'a en vue le Président : assurer, en novembre prochain, l'élection au Congrès de sept républicains de son choix et garder le contrôle du mécanisme électoral en Louisiane afin de s'assurer les sept votes présidentiels de l'Etat en 1876.

Ceux qui ont blamé l'action du peuple de la Louisiane ont tous admis les griefs qui lui ont mis les armes à la main, mais ils veulent qu'il se contente de chercher un remède dans l'exercice du droit de vote et dans un recours à la justice. La récente intervention armée de l'autorité fédérale ne laisse plus, d'ailleurs, d'autres remèdes accessibles. Il convient donc de jeter un coup d'œil sur la situation et de voir si ces recours ne sont pas illusoires.

Les enquêtes congressionnelles qui ont eu lieu à diverses époques, ont prouvé à quelles pratiques frauduleuses les radicaux avaient eu recours dans diverses élections pour se fabriquer des majorités fictives.

Grâce à l'enregistrement frauduleux de noirs dans plusieurs Wards et plusieurs Paroisses, à l'enregistrement des jeunes gens de couleur au-dessous de 21 ans, les radicaux sont parvenus, en 1870, à grossir la liste de leurs électeurs de plus de 20,000 noms. Les gens qui ont fait fabriquer à la Douane, en 1872, 10,000 certificats faux, qui ont fait déclarer élus par leurs instruments, les candidats de la minorité, qui ont fait remplir les vides de leur législature par l'admission de gens qui n'avaient même pas été candidats, sont les mêmes qui ont, aujourd'hui, le contrôle de l'enregistrement et du dépouillement du scrutin.

L'absence complète de scrupules dont ils ont fait preuve, depuis qu'ils manipulent les élections en Louisiane, nous donne la mesure de ce qu'il faut attendre d'eux, pour l'élection de novembre.

Déjà, en ville, des fraudes considérables ont été commises dans l'enregistrement, car il y a plus de gens de couleur inscrits qu'il n'y en a dans toute la Nouvelle-Orléans, et le *Republican* a raison quand il dit que, si les électeurs républicains ne manient pas bien la carabine belge, en revanche, ils manient admirablement l'arme du vote. Un grand nombre d'entr'eux sont de vrais revolvers à votes.

Grâce à la loi d'enregistrement signée et promulguée en juillet par Kellogg, au mépris de sa déclaration au Sénat des Etats-Unis, les radicaux protégés de M. Grant peuvent faire inscrire chacun de leurs votants dans autant de wards ou de paroisses qu'il leur plaira. Au moyen des commissaires d'élection, ils contrôlent le dépouillement partiel du scrutin.

Enfin, si malgré toutes leurs fraudes et leurs précautions préliminaires, ils sont battus au scrutin, ils ont la dernière ressource de faire proclamer par leur bureau de retours, les résultats qui leur conviendront, sans égard au nombre de votes déposés.

La Cour Suprême de la Louisiane a, en effet, déclaré que d'après la loi, ce bureau était souverain juge. Déclaré-t-il élu un individu qui n'aurait pas eu une seule voix, personne ne peut être admis à contester cette déclaration devant les cours. Qu'on ne dise pas que cela est impossible, car l'enquête congressionnelle tenue à la Nouvelle-Orléans en 1872, a prouvé que des enregistreurs radicaux envoyés dans des paroisses où ils n'avaient jamais eu de domicile, se sont déclarés élus sans avoir eu de voix ou n'en ayant eu qu'un nombre insignifiant.

L'avocat-général Williams n'a-t-il pas reconnu que le bureau composé de F. J. Herron, de Hawkins, de Lynch, de Longstreet et d'Anderson, avait proclamé tous les retours d'élection de la Louisiane sans avoir un seul document officiel.

La position qui est faite au peuple de la Louisiane ressemble donc à la situation d'un homme qui serait invité à se battre en duel avec un fusil vide contre un adversaire dont le fusil serait chargé jusqu'à la gueule.

Par le fait que nos adversaires veulent garder tous les avantages de leur côté, ils avouent qu'ils ne veulent pas d'une lutte égale et qu'ils sont résolus à assurer la victoire par tous les moyens frauduleux qu'ils ont employés précédemment.

Dans ces circonstances, il convient d'examiner si les conservateurs doivent persister à accepter la lutte dans des conditions d'infériorité aussi évidentes, où s'il ne vaut pas mieux pour eux s'abstenir.

Nous avons pu constater à ce sujet deux courants d'opinion bien contraires. La question est délicate et elle a besoin d'être mûrement examinée.

Comme règle générale, l'abstention est toujours fatale à ceux qui s'abstiennent. Mais il est des cas exceptionnels où elle est la seule ressource comme moyen de protester contre la fraude.

Nous reviendrons sur cette question, mais quelle que doive être la décision à prendre, nous engageons nos amis à se faire enregistrer et à retirer leurs papiers en règle, car la décision finale ne pourra être prise qu'au moment de l'élection et, d'ici au mois de novembre, il peut survenir des modifications dans la situation qui rendent l'exercice du droit de vote préférable à l'abstention.

## Les journaux fire-eaters.

Certains journaux du Sud jettent la pierre aux Louisianais parce que, disent-ils, ceux-ci ont reculé devant les troupes des Etats-Unis, et ils ont l'air de nous prendre en pitié, tout en prétendant qu'ils ont de la sympathie pour notre cause. Nous n'avons aucune reconnaissance à avoir à ces journaux, car ce sont eux qui ont compromis notre cause par leur langage et leurs menaces, qui donnaient raison aux fausses représentations de nos ennemis.

Les Louisianais n'ont pas reculé devant les troupes des Etats-Unis, par la raison bien simple qu'ils n'ont jamais pris les armes contre elles, et que leur intention bien arrêtée, dès le principe, était d'éviter avec soin tout conflit avec l'autorité militaire fédérale.

On dit que l'intervention fédérale eût dû être prévue. Nous le nions, parce que depuis la dernière intervention en Louisiane, en décembre 1872, la politique de l'administration avait été ouvertement une politique de non-intervention.

Il est permis de croire que si certains journaux n'eussent prêché la guerre contre les Etats-Unis et n'eussent contribué à faire croire au président Grant que le mouvement en Louisiane était un commencement de rébellion contre l'Union, il n'y eût pas eu d'intervention pour priver le peuple de la Louisiane des fruits de sa victoire sur un gouvernement local usurpateur.

Les journaux qui nous reprochent de n'avoir pas résisté aux troupes fédérales, en affirmant que tout le Sud serait venu à notre secours, raisonnent sur des chimères. S'ils sont si anxieux de déclarer la guerre aux Etats-Unis, que ne le font-ils eux-mêmes? Où sont leurs préparatifs? Où sont leurs armées?

Lorsque la guerre de sécession a été engagée, elle l'a été du consentement des onze Etats confédérés représentés dans un gouvernement régulier. Mais appartenait-il à la Louisiane de renouveler le conflit et d'engager tout le Sud dans une guerre pour laquelle rien n'était prêt. C'eût été une folie sans nom, qui eût été universellement condamnée au Nord et au Sud.

Les mêmes journaux qui nous accusent si légèrement, prétendent que nous n'avons rien gagné et que nous eussions mieux fait de nous tenir tranquilles. C'est là une appréciation erronée, comme nous le démontrerons. Le mouvement a été un mouvement défensif et il a prouvé clairement que le gouvernement usurpateur de Kellogg n'avait ni racines, ni appui dans le pays, et que sa police mercenaire était hors d'état de le maintenir. Quant aux conséquences de cette preuve, elles sont encore à développer, mais notre conviction est que M. Kellogg ne pourra rester deux ans encore gouverneur de la Louisiane.

## La conférence une farce.

Nous avons dit que la conférence demandée par Kellogg avait été un tour indigne imaginé par lui et par Packard pour gagner du temps. L'organe officiel radical nous donne complètement raison, car il s'exprime ainsi :

"La farce appelée conférence qui a été jouée depuis quelques jours, a pris fin sans aucun résultat.... Que pouvait-on attendre d'une pareille conférence? On a dit qu'elle conduirait à un compromis. Un compromis, de quoi? etc., etc.

Kellogg a pu, dans un moment de frayeur, désirer sincèrement un compromis; mais il est clair que Packard n'a jamais voulu de compromis. Or, Packard est le maître comme représentant de Grant et il tient Kellogg sous sa dépendance absolue.

Nos amis ont été complètement joués par cet astucieux personnage, et M. Effingham Lawrence qui a été, croyons-nous, le messager envoyé de la Douane jeudi pour proposer la conférence, a servi, sans le vouloir sans doute, d'instrument pour faire tomber Mc Enery et Penn dans un piège indigne.

Les armes des meneurs radicaux sont l'astuce, la fourberie et la fraude, et des gens qui se respectent ne pourront jamais lutter avec eux sur ce terrain là.

En acceptant la conférence Mc Enery et Penn auraient dû stipuler qu'elle ne durerait pas plus d'une heure, et ils auraient dû avoir un ultimatum prêt pour l'opposer à la proposition insidieuse qui leur était faite.

C'est une leçon pour l'avenir.

COMMENT ON FAUSSE L'ESPRIT PUBLIC AU NORD.—Tout le monde sait, à la Nouvelle-Orléans, quelle modération admirable ont montrée envers leurs adversaires radicaux blancs et noirs, les citoyens qui ont renversé le gouvernement de Kellogg. Pas un acte de vengeance ni de violence individuelle, pas une arrestation n'a suivi la victoire et les journaux radicaux de la ville ont dû rendre justice aux vainqueurs.

Eh bien! Voici par quelles odieuses et calomnieuses suppositions, l'organe officiel du parti républicain dans l'Union et de l'administration, le *Washington Republican* cherchait à exciter les passions et les préjugés de ses lecteurs contre le peuple de la Louisiane. Après avoir dit que les succès de Penn devaient être exagérés il ajoutait, et cela dans son numéro du 16 :

Quoiqu'il en soit nous pouvons avoir la triste assurance que pas un item de leurs excès n'a été rapporté. On peut accepter comme acquis qu'ils ont assassiné des républicains blancs et noirs qui étaient complètement étrangers aux forces belligérantes, et nous pouvons aussi bien en prendre notre parti maintenant que lorsque la vérité sera dite : un récit de *boucherie horrible, de massacre sans distinction, et de cruauté sans merci frappera le pays de stupeur, déshonorera le nom de citoyen américain*, et rappellera les souvenirs amers d'un passé qui aurait dû être enterré il y a longtemps.

Les faits ont répondu à ces indignes calomnies prématurées, et nous n'avons plus à les relever. Mais qu'espérer d'un parti qui, depuis neuf ans, travaille par de pareils moyens à perpétuer dans les masses au Nord des préjugés et des haines aveugles pour couvrir de faux prétextes les injustices et les oppressions qui sont le fait de l'administration fédérale?

F. J. HERRON.—Ce personnage dont nous avons eu occasion, en 1872, de rappeler les antécédents scabreux, était secrétaire d'Etat lors de l'élection de novembre 1872, et on se rappelle comment, McEnery n'ayant pas voulu s'engager à lui donner la place de conservateur des hypothèques, il se tourna comme membre du bureau des retours du côté de Kellogg qui lui promit et lui donna cette place.

On produisit dans l'enquête congressionnelle une lettre de lui qui eût dû faire mourir de honte tout homme ayant un peu de respect humain. Enfermé dans sa sinécure, M. Herron n'avait plus fait parler de lui. Il vient de rompre, mal à propos, le silence pour fournir à un journal de Pittsburg des informations fantaisistes sur les événements récents.

Il dénonce naturellement les journaux conservateurs et nous en sommes bien fâchés pour nos confrères du *Bulletin*, mais il parle de l'*Abeille* en termes que nous devons prendre comme un très grand compliment.

"Le journal français, dit il, est, si cela est possible, *pire* que le *Bulletin*.

Pire pour les radicaux s'entend. Nous sommes très flattés de nous voir ainsi décerner la palme entre tous les journaux de l'opposition. En revanche nous dirons que cet Herron est celui de tous les membres du bureau des retours qui s'est le plus cyniquement conduit, bien que tous aient été récompensés de leur docilité.

☞ Perches pour cercles, boucauts, barils et demi-barils à vendre à la gare du chemin de fer Jackson, par J. C. Murphy & Co. Voyez l'annonce.

☞ Les meilleurs choix de meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de salon au plus bas prix; chez Jos. B. Hubbard, rue des Remparts 128 au coin de la rue Perdido.

## L'INTERVENTION DE GRANT EN LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

La *Tribune* dit à ce sujet que M. Grant a de bonnes raisons pour considérer un affront à Kellogg comme un affront personnel.

"Une rébellion, dit ce journal, contre les autorités *qu'il a instituées*, contre le gouvernement *de son choix*, contre le marshal qui a *sa confiance*, contre le receveur des Douanes qui est *son beau-frère*, c'est là un crime comme qui dirait de lèse-majesté, et qui doit être châtié de main de maître.... Il ne doute pas un instant qu'il ne soit le meilleur juge de ce qui est bon pour le Sud. Contrarier son jugement est de l'insubordination; le critiquer, de l'ingratitude.

"Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour assister le Sud...." C'est vrai. Il lui a donné Spencer, Moses, Brooks, Baxter, Kellogg, Durell, Casey, Patterson, Packard, Pinchback et Poker Jack. Il a rempli les législatures de voleurs, d'aventuriers, de barbiers, de démolteurs, de cabaretiers, et de gamblers. Il a mis les emplois au plus offrant, comme que les termes du crédit et amené les affaires à ce point que dans certaines régions et des plus riches on ne vend et on n'achète plus rien que des votes. Les grands chemins sont sillonnés par des troupes de bandits masqués; les buissons pleins de nègres armés en embuscade; la Caroline du Sud et la Louisiane retombent dans la sauvagerie, et neuf ans après que la guerre a cessé la paix n'est pas rétablie.

......Et maintenant le président qui a fait toutes ces belles choses est obligé de les soutenir; *il faut* qu'il renverse le nouveau mécanisme que le lieutenant-gouverneur Penn a rapidement mis en mouvement, et qu'il ramène l'ancienne bande. Combien de confusion et de trouble résultera de cette double révolution, des conflits entre les tribunaux rivaux, etc., c'est ce que nous serons bientôt à même d'apprécier. Ce sera un grand bonheur pour la Louisiane si la restauration de ses oppresseurs s'accomplit sans plus d'effusion de sang et sans plus de dommage pour sa renommée."

Oui, c'est l'avis de tout le monde, *il faut* que le président Grant rétablisse ce qui a été renversé; c'est-à-dire *il faut* qu'il remette en place par la force des baïonnettes un gouvernement infâme, odieux au peuple et notoirement frauduleux. *Il le faut* pour l'honneur et pour la sécurité des institutions américaines; *il le faut*, il est condamné à cette chose abominable par le fait de la première faute qu'il a commise, et c'est là son châtiment, car de tout cela il est responsable devant le pays, et le pays lui demandera un compte sévère de tous ces désordres et de toutes ces violences contre la souveraineté du peuple.

Que va-t-il advenir maintenant? Heureusement l'horizon s'éclaircit. L'insurrection victorieuse contre l'autorité usurpée de l'Etat s'incline devant l'autorité légitime des Etats-Unis. Ce n'est point contre le gouvernement fédéral, contre la Constitution, contre l'Union, que les Louisianais se sont insurgés, mais contre les aventuriers qui les dominent, les écrasent, les pressurent et les ruinent. Ce qu'ils ont voulu montrer et ce qu'ils sont satisfaits d'avoir constaté, c'est que sans le soutien des armes fédérales le pseudo-gouvernement qui leur a été imposé est incapable "de conserver un pouce de terrain" dans tout l'Etat; c'est que ce gouvernement est exécré de l'immense masse de la population, qu'il est, par conséquent, aussi illégitime suivant l'esprit que suivant la lettre des institutions, et qu'ils ont le droit d'attendre du sentiment public le redressement et les réparations que lui ont refusés le président et le Congrès des Etats-Unis. Espérons qu'il ne se produira aucun incident de nature à changer ces dispositions et à mettre de nouveau la paix en péril. Kellogg peut être réintégré maintenant; son règne est fini, et le triomphe que lui ménage M. Grant leur coûtera plus cher à tous les deux qu'à ses adversaires.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Ce théâtre populaire de la rue St-Charles est redevenu, depuis la réouverture de ses portes, un lieu de rendez-vous fashionable.

La troupe de Sheridan, Mack & Day poursuit le cours de ses succès, et la foule qu'elle attire tous les soirs à l'Académie est une preuve concluante du mérite de ses sujets. Cette troupe terminera son engagement dimanche prochain, pour faire place aux Minstrels de Haverly qui débuteront lundi. Samedi prochain, seconde et dernière matinée de la troupe de Sheridan, Mack & Day.

THE LAST MODEL.—Nous avons reçu un exemplaire d'un nouveau roman de Hooper portant le titre qui précède. Edité par J. B. Lippincott & Cie., cet ouvrage est en vente chez Gresham à la Nouvelle-Orléans.

Pour $10 seulement
Vous pouvez gagner à la Loterie
Des gros lots de $10,000,
Des autres de $500,
Des autres de $100.
Pour $10 seulement
Vous pouvez gagner à la Loterie
Des gros lots de $10,000,
Des autres de $500,
Des autres de $100.

☞ Tout ce qu'on demande c'est 10,000 personnes pour inspecter le nouveau genre de meubles qu'on reçoit tous les jours chez Jos. B. Hubbard.

## SOUSCRIPTION
### AU PROFIT
### Des familles des tués et des blessés,

qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane.

**2ème LISTE DE L'ABEILLE.**

| | |
|---|---|
| Montant de la première liste | $953 50 |
| Mme F. E. C. | $ 7 00 |
| E. D. | 10 00 |
| Raphael Beltran | 5 00 |
| Joaquin Viosca | 10 00 |
| U. J. & Co. | 20 00 |
| J. B. Magnard | 20 00 |
| Un Breton | 5 00 |
| Vve Angeline Lapeyre | 20 00 |
| Un citoyen | 10 00 |
| V. Morano | 5 00 |
| N. Morano | 5 00 |
| Mme F. P. Ducongé | 10 00 |
| L. A. Dussarget, capitaine du Formose | 5 00 |
| Pierre Tisné | 5 00 |
| Mme Marchadié | 5 00 |
| Liste de souscription des citoyens du troisième district au profit des familles des citoyens qui ont été tués pour la défense des droits du Peuple, le lundi 14 septembre 1874. | |
| James Boyce | $ 5 00 |
| Louis Fix | 5 00 |
| G. Bohnet | 5 00 |
| Seward & Kip | 10 00 |
| B. Laplace | 5 00 |
| James Gibney | 5 00 |
| P. A. Desforges | 5 00 |
| Cash. C. Z. | 1 00 |
| J. B. Eichenlaub | 2 50 |
| F. Bonnaffé | 2 50 |
| P. Donelly | 1 00 |
| W. A. M. | 1 00 |
| J. B. Smith | 2 00 |
| Wm. Freeser | 1 00— 51 00 |
| Quête faite à la Cathédrale Saint-Louis, pendant le triduum, le dimanche 20 septembre | 72 30 |
| Paul Crest, de St-Jacques | 2 00 |
| Envoi de L. R. au nom de jeunes enfants de Donaldsonville, en argent | |
| Legeai | 5 00 |
| J. Saget et fils | 5 00 |
| F. Limoney | 5 00 |
| Cash | 5 00 |
| Hebert et Leicher | 20 00 |
| Jacques Lang | 50 00 |
| | 5 00 |

—Le *Journal d'outre mer* annonce que M. Godissart a été élu député de la Martinique au second tour de scrutin, qui a eu lieu le dimanche 9 août. Ses concurrents, MM. Verdot et Desmasses, avaient retiré leur candidature. M. Godissart quittera la Martinique le 7 du courant pour se rendre en France, où il arrivera le 26.

Le billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Ne coûte que $10.
Le billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Ne coûte que $10.
Le billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Ne coûte que $10.
Le billet entier ne coûte que $10!

☞ Reçu par l'ex-brig Albert Dillon de New York, un grand assortiment de meubles de salon et autres chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts.

—Une correspondance vient de s'engager entre les cabinets de Versailles et de Saint-James au sujet du tunnel sous-marin qui doit relier la France à l'Angleterre. Notre ministre des travaux publics a communiqué à lord Derby un projet de concession préparé par lui et qu'il a soumis à l'approbation du ministère de la reine.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**La fièvre jaune à la Havane.**

Le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans ayant adressé une lettre au consul américain à la Havane, pour se rendre compte de l'état sanitaire de cette ville, a reçu la réponse suivante :

Consulat général des Etats-Unis, Havane, 12 septembre 1874.

E. B. White, M. D., président du Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans.

Mon cher monsieur—En réponse à votre communication du 26 août, je dois vous informer que le nombre total de cas de fièvre jaune rapportés au Bureau de Santé pendant le mois d'août, se monte à 263, avec une mortalité de 123.

Il est probable que ce rapport ne comprend pas tous les cas de fièvre jaune qui ont eu lieu pendant le mois d'août, mais officiellement on n'en sait pas davantage.

J'apprends que le nombre de cas diminue et que la mortalité n'est pas aussi grande en proportion qu'elle l'était il y a un ou deux mois.

Respectueusement,
HENRY C. HULL.

**La démission du juge Atocha.**

M. A. A. Atocha, que le pseudo Kellogg avait fait juge d'une cour criminelle supérieure, créée spécialement pour lui, a envoyé sa démission, pour certaines raisons connues de lui seul et de quelques uns de ses amis.

Nous préférons, pour le moment, nous abstenir d'approfondir la conduite de M. Atocha, et nous voulons bien croire, que c'est pour n'avoir pas à prêter les mains à de nouvelles vilenies dont la cour criminelle supérieure sera sans doute le théâtre, qu'il a préféré se défaire d'une charge, dont la responsabilité serait devenue gênante, et permettre ainsi au gouverneur des baïonnettes de le remplacer par un favori moins scrupuleux, comme l'ex-juge Dibble, par exemple.

Ce personnage, qui était déjà assez peu estimé par notre population, s'est rendu parfaitement odieux depuis sa lâche conduite derrière les murailles de la Douane. M. Kellogg, qui se connaît en hommes d'une certaine sorte, ne manquera donc pas de choisir Henry C. Dibble.

**La Maison d'Etat.**

L'hôtel St-Louis est toujours une caserne et l'on n'y voit guère que des soldats. Kellogg se montre fort rarement et se tient enfermé à la Douane, le jour et la nuit.

On dit qu'il a eu hier une conférence avec l'honorable Benjamin R. Cowen, assistant secrétaire du ministère de l'intérieur et l'amiral Rogers de la marine des Etats-Unis, venus tout exprès pour avoir l'honneur de causer avec lui.

Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans tout cela, car nous sommes assez mal renseigné sur les faits et gestes de M. Kellogg qui ne nous considère pas assez de ses amis pour nous communiquer les détails de sa vie publique et privée.

**Outrages des Nègres.**

Avant-hier soir un char de la ligne de Carrollton, dans lequel se trouvaient un homme blanc et deux dames, a été envahi par trois nègres, qui se sont servis des termes les plus insultants contre les blancs, à tel point, que les dames ont dû prendre le parti d'abandonner le char entièrement aux trois drôles, qui ont accueilli leur retraite par des ricanements et des huées. Le driver a voulu intervenir, mais n'étant pas armé, il a fallu qu'il se soumette à la volonté des trois pupilles de la nation.

**Le Festin de Longstreet.**

Il y a longtemps que le rouge de la pudeur ne monte plus au front de Longstreet, le général confédéré déchu devenu un renégat; mais, nous avions cru que son amour-propre était encore sensible à une défaite et nous pensions qu'après la honteuse déroute de l'autre jour, il s'abstiendrait, pendant une semaine au moins, de se pavaner dans les rues et de jouer au héros.

Nous nous trompions. Longstreet n'est plus susceptible de honte et il a bu le calice amer de sa dégradation jusqu'à la lie. Comme les criminels endurcis, il se vante de ses trahisons et se fait un honneur d'être tombé où il est, à peu près comme Marion de Lorme se *refaisait* une virginité.

On en est même venu à douter, après l'action de lundi, de son courage de boule-dogue, seule vertu que ses anciens soldats lui reconnaissaient encore.

Honteusement mis en fuite, il y a une semaine, avec sa formidable brigade métropolitaine, sa milice d'Etat, ses canons gatling et ses carabines winchester, il a trouvé, par une retraite précipitée, un asile inviolable dans la Douane, où il est resté blotti jusqu'au jour où il a reçu l'assurance que nos soldats-citoyens, obéissant aux sommations du général Emory, représentant le gouvernement des Etats-Unis, avaient déposé leurs armes et regagné leurs foyers.

Alors, le général Longstreet a osé sortir de sa cachette, et abusant de l'ancien prestige qui s'attachait à son nom, il n'a pas craint de commander un festin au restaurant de Moreau, pour enterrer plus galement les libertés de la Louisiane, et il a invité à y participer des hommes d'honneur appartenant à l'armée fédérale, entre autres, le général Brooke, et les capitaines Luke O'Reilly, E. M. Hayes et C. E. Kells, qui se sont laissés prendre à ce traquenard et qui ont prêté par leur présence un peu de respectabilité à cette orgie *Scallawagienne*.

Le général Emory et Kellogg avaient été invités également; mais le premier s'est abstenu par dignité et le second par peur de se montrer en public.

Nous espérons que dorénavant les officiers de l'armée des Etats-Unis, par respect pour l'uniforme, ne se commettront plus avec le général Longstreet et ses pareils.

Le *Republican* qui nous donne les détails de ce banquet, se félicite des bons sentiments qui existent entre "le gris et le bleu," Longstreet représentant, d'après ce journal, l'armée confédérée.

Il oublie de dire que Longstreet qui était effectivement très *gris* à ce dîner, s'est levé au dessert, en brandissant un couteau de table inoffensif, et a juré sur ses grands dieux qu'il aurait dispersé aux quatre vents la légion du vaillant général Ogden, si......si......si exactement le contraire n'était arrivé.

**Deux métropolitains rossés.**

Deux soldats des Etats-Unis, un peu émus par des libations trop fréquentes, ont eu maille à partir, lundi soir, avec deux membres de l'héroïque police de M. Kellogg, gouverneur de par les baïonnettes.

Les deux troupiers se trouvaient rue Dauphine et marchaient en titubant quelque peu, quand un métropolitain s'est approché et, frappant sur l'épaule de l'un d'eux lui a conseillé d'aller se coucher comme un bon garçon sans troubler la paix.

Le plus pris furieux apostrophant le héros de Badger en ces termes, "maudit chien de métropolitain", lui a administré une correction magnifique, et son camarade attaquant un second métropolitain qui semblait vouloir intervenir, l'a traité de la même façon.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredit, que les soldats des Etats-Unis méprisent souverainement les sbires de Kellogg, qui ont été aussi lâches pendant et après le combat de lundi en huit, qu'ils avaient été suprêmement arrogants auparavant.

Le militaire ne peut pas avoir de l'estime pour des poltrons, et si, bien à contre-cœur, les soldats sont forcés d'obéir sans réserve aux ordres qu'il plait au Président Grant de dicter à leurs officiers, ils n'épargnent pas leurs railleries et leurs quolibets à la garde prétorienne de M. Kellogg.

**Séance du conseil municipal.**

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

M. Calhoun, administrateur des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de compte qui sont approuvées sans difficulté.

L'ordonnance suivante présentée par M. Turnbull, administrateur du département du commerce, est adoptée;

Article 1er.—Qu'il soit ordonné que permission est accordée à Emile Deboval de construire une bâtisse devant servir de marché public, au coin des rues Monroe et Jumonville, dans le troisième district,

Article 2—La bâtisse sera construite avec solidité et ne devra pas coûter moins de $5,000.

Article 3—Le dit marché devra être complété douze mois après l'adoption de cette ordonnance.

Article 4—Le propriétaire du dit marché aura le droit de louer des stalles et de collecter les revenus habituels pendant 25 ans.

Article 4.—Le dit marché restera toujours, tant qu'il existera, sous le contrôle des autorités municipales.

Au sujet de la réclamation de M. Morgan qui avait été soumise à l'avocat de la ville pour une opinion, celui-ci déclare, dans une communication qui n'est pas très claire, que la ville peut compromettre avec M. Morgan si elle juge qu'il est de son intérêt de le faire, autrement, elle peut refuser d'accepter les termes de M. Morgan.

Une résolution est adoptée pour employer Thomas J. Durant de Washington dans le procès de Mme Myra Clarke Gaines.

Plusieurs pétitions sont reçues et référées, entre autres celle de François Lacroix qui demande à se servir de l'argent déposé entre les mains du shérif pour acheter des certificats avec lesquels il pourrait payer ses taxes.

Le conseil s'ajourne.

**Incendie.**

Vers une heure moins le quart, hier matin, le feu s'est déclaré dans une maison basse en bois, sise au coin des rues Seconde et Laurel, appartenant à Mme. Fitzgerald et habitée par elle. La bâtisse, assurée pour $250 dans la compagnie des Marchands, a été complètement détruite.

Les flammes ont gagné la maison voisine servant d'école, qui a été partiellement détruite. Les pertes sont couvertes par une assurance de $700, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

*TEMPERATURE.*—22 sept. 1874.

Thermomètre de C. DUMAINE, opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrade. |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 74 | 23 |
| 12 M. | 80 | 26 |
| 3 P. M. | 80 | 26 |
| 6 P. M. | 80 | 26 |

LES CANDIDATURES EN FRANCE.—M. Albert Joly, dont le nom avait été mis en avant concurremment avec celui de M. Besnard pour la prochaine élection de Seine-et-Oise, vient de retirer sa candidature, devant celle de l'ancien président de l'Assemblée constituante de 1848. Dans la lettre par laquelle il rend publique sa résolution, M. Albert Joly rappelle le mandat qu'il avait reçu de ses amis [illegible] l'honneur d'affirmer et de condamner (selon son expression), l'unité du parti républicain, dans Seine-et-Oise, par son désistement.

"Pourquoi, dit-il, deux candidatures républicaines, alors qu'il n'y a qu'une pensée. Pas plus que vous, je ne sépare la République de l'ordre—l'opportune à ce grand parti qui a multiplié depuis trois ans les preuves de sagesse et d'esprit politique. Notre cause est la même."

La *République française* laisse entrevoir qu'à la prochaine élection, M. Albert Joly sera le candidat du parti républicain dans le département.

HENRI V ET DON CARLOS. Voici, d'après le *Cuartel Real*, la traduction de quelques paragraphes d'une lettre qui a été adressée par M. le comte de Chambord à don Carlos :

"Mon très cher neveu,

"La satisfaction que me fait éprouver la lecture de votre lettre par l'énergie des sentiments qui s'y réflètent, est aussi vive que l'intérêt qu'elle m'inspire dans tous ses détails. Je sais apprécier à leur juste valeur les motifs qui vous ont conduit à adresser votre mémorandum aux puissances chrétiennes.

"Le mépris est, en thèse générale, la meilleure réponse à faire aux impostures révolutionnaires; mais la calomnie arrive parfois à des excès qu'il n'est pas permis de tolérer. Tel est le cas où vous vous trouvez aujourd'hui.

"J'aime à espérer, toutefois, qu'après la lecture des faits que vous exposez avec tant de clarté, les puissances dont il s'agit, mieux informées, et prenant, du reste, pour guide leur propre intérêt, ne continueront pas plus longtemps à fermer l'oreille à la vérité et n'offriront pas au monde le triste spectacle que nous contemplons.

"Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous serons heureux, votre tante et moi, lorsque nous parviendra la nouvelle du triomphe de la cause légitime en Espagne.

"Dieu vous a déjà accordé des marques visibles de sa protection; il vous soutiendra jusqu'à la fin, car vous lui serez toujours fidèle en ne combattant, comme vous l'avez fait jusqu'ici, que pour sa gloire, pour le bonheur de votre peuple et pour le triomphe de l'Eglise catholique.

"J'ai, d'ailleurs, une grande confiance dans les prières de votre sainte mère. Courage donc, mon cher neveu et ferme espoir!

"Croyez à mes vœux les plus ardents et comptez sur l'amitié inaltérable de
"Votre bien affectionné,
"HENRI."

—L'*Univers* recueille l'impression suivante d'un de ses amis qui revient de Strasbourg :

Autrefois on avait toutes les peines du monde à s'y faire comprendre en français; maintenant le français seul y est en usage parmi les habitants.

Autrefois, les Strasbourgeois étaient passionnés pour la musique; les corps de musiques militaires jouaient-ils sur les places de la ville, ils étaient aussitôt entourés d'une foule attentive.

Aujourd'hui les mêmes Strasbourgeois semblent avoir des oreilles de plomb. Les cornets à pistons et les flûtes militaires chargés d'égayer le public, cornets et flûtes ont beau jouer. Quelques gamins, quelques femmes d'officiers, voilà tout leur auditoire.

Se reconnaîtra-t-il quelque savant allemand pour expliquer ce cas physiologique et psychologique?

—Le nom de Léonard de Vinci nous remet en mémoire les amours du comte de V...., octogénaire, spirituel et ingambe, qui florissait aux derniers temps du second Empire.

Il était épris de la *Joconde* et portait des copies de son portrait en épingle, en breloques de montre, en chaton de bague.

Quand on demandait au comte pourquoi il était amouraché de la Joconde plutôt que d'une beauté vivante, il répondait :

—C'est que je trouve en elle une jeune femme charmante qui cependant n'a pas le droit de me reprocher mon âge puisqu'elle a au moins 350 ans de plus que moi.

—Tout journal qui se respecte doit fournir, dans la première huitaine de septembre, quelques mots désobligeants pour les chasseurs : empruntons au *Paris-Journal* une petite anecdote assez plaisante.

Avant hier, M.... qui avait été aux environs de Paris faire l'ouverture de la chasse, rentre chez lui exténué de fatigue.

—Eh quoi! lui dit sa femme en visitant son carnier vide, tu n'as pas tué une seule pièce de gibier?

—Ma chère amie, reprend M...., je n'ai vu qu'un lièvre.

—Tu ne le rapportes pas?

—On me l'a fait dix francs. Je l'ai trouvé beaucoup trop cher.

A la Loterie de la Louisiane
Les chances sont grandement en faveur
Des preneurs de billets.
A la Loterie de la Louisiane
Les chances sont grandement en faveur
Des preneurs de billets.
A la Loterie de la Louisiane
Les chances sont grandement en faveur
Des preneurs de billets.
Prenez et vous gagnerez peut-être.

☞ Toujours en magasin une grande variété de sommiers à ressort, de matelas, oreillers, &c., faits de crin, de plume ou de mousse chez Jos. B. Hubbard, 128 Remparts au coin de Perdido.

**Sp.**

Aigreurs dans l'estomac.—Si la nourriture n'est pas digérée dans l'estomac, elle se décompose. Dans ce dernier cas il s'en dégage un gaz qui cause des aigreurs, ou en d'autres termes, l'estomac lui-même sécrète un acide qui, se dégageant par intervalles brûle le gosier. Ces sensations très désagréables sont attribuées à une mauvaise digestion. Pour s'en délivrer ou pour prévenir leur retour, il est simplement nécessaire de donner du ton aux organes gastriques avec les amers de Hostetter. Il ne faut pas croire que les désagréables symptômes disparaîtront avec le temps et sans correctif. Loin de là, ils dégénèreront, s'ils sont négligés, en dyspepsie chronique, ce qui amènera une foule de désordres. Il est vrai qu'on peut obvier à tous ces inconvénients par un cours régulier d'amers; mais combien n'est-il pas plus sage de prévenir tout cela avec une dose ou deux de ce remède qui fortifie les organes digestifs et les met en état de répondre à tous les besoins.

Décédé hier à 2 heur. 2 et demie de l'après-midi, à l'âge de soixante-huit ans, THÉOPHILE FRÈRE, natif de Lachaussé, Vrancourt (France) et habitant de la Nouvelle-Orléans depuis 28 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 11 heures du matin. Le corps est exposé à sa dernière résidence, chez Mme Martin, rue Peters (ou Levée).

**MESSE FUNEBRE.**

Il sera dit vendredi, le 25, à huit heures du matin, une messe funèbre pour le repos de l'âme de feu PAUL BURGUNDER. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa famille. 23 sept—2t

**SERVICE FUNEBRE.**

Une messe sera dite, mercredi matin 23 du courant, à six heures et demie, à la Cathédrale St Louis, en mémoire de J. E. GOURDAIN, décédé dans le dernier courant de lundi 14 septembre. Ses amis sont priés d'assister à cette messe.

**Perches à cercles.**

25,000 PERCHES vertes à cercles de boucauts, barils et demi barils, à la gare du chemin de fer Jackson.
A vendre par
J. C. MURPHY & CO.
16sept—1f

**Vache trouvée.**

Trouvée, une vache blanche, ayant un petit veau et portant une corde au cou, a été trouvée hier, mardi, à six heures du soir, sur la Levée, entre les rues Austerlitz et Constantinople. Son propriétaire peut la réclamer à M. Pierre Moulin, rue Tchoupitoulas, No. 1823, entre Austerlitz et Constantinople, en payant certains frais. 23 sept—2t

**Bureau de Sevin & Gourdain,**

No. 112 de la rue Decatur,

AVIS.—Le mort de notre sieur J. E. GOURDAIN [illegible]
Sept—1m E. F. SEVIN, Associé survivant.

## AVIS.

A une assemblée du COMITE DES SOIXANTE-DIX, du COMITÉ CENTRAL D'ETAT et du COMITÉ DE PAROISSE, les personnes ci-après ont été nommées d'un comité pour préparer un exposé des événements qui se sont passés récemment en Louisiane, et une adresse au Peuple des Etats-Unis.

Les personnes ainsi nommées devront s'assembler collectivement aujourd'hui à midi, dans les salles du Comité des Soixante-Dix. No 28 rue Carondelet.

R. H. MARR, Chairman.

| | |
|---|---|
| J. Dickson Bruns, | H. D. Ogden, |
| Arch. Mitchell, | W. S. Pike, |
| E. H. Hyams, | Percy Nugent, |
| J. U. Payne, | J. R. Bustis, |
| John Phelps, | Jules Tuyes, |
| Félix Limet, | F. S. Goode, |
| AM. Moulton, | Alfred Roman, |
| Jno. L. Adams, | M. Musson, |
| W. B. Schmidt, | J. B. Leffitte, |
| J. R. Whitaker, | Thomas A. Adams, |
| 22 sept—1t | W. A. Steven. |

Comité central de l'Etat.—Les membres de ce comité sont priés de se réunir au No. 28 de la rue Carondelet, CE SOIR, mercredi, à sept heures.

R. H. MARR, Président.

Quartier-Général, 6me ward, Roach and Henry, Club Central démocratique.—Une réunion du dit Club aura lieu ce soir MERCREDI 23 septembre, à 7 1/2 P. M. au No 222 rue de Chartres, aux Quartier.

Par ordre du président : C. MOREL.
P. D. SOUBDES, Secrétaire.

Aux Votants Conservateurs du 5e. Ward.—Les livres d'enregistrement du Club Central Démocratique du 5me Ward, seront tenus ouverts du 21 au 26 courant (dimanche excepté) de 4 à 9 heures P. M. Les votants qui ne sont pas enregistrés sont priés de se faire enregistrer à l'élection des délégués à la Convention démocratique de Paroisse.

21 sept—4t CLÉMENT RAMOS, Chairman-Comité à nomm.

Salle du Club Central Démocrate du 6me Ward.—Les membres de ce club sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu MERCREDI, 23 septembre, pour élire un délégué au Comité Central de l'Etat et prendre en considération d'autres affaires importantes.

Par ordre de
LÉON QUEYROUZE, Président.
CAMILLE BONNABEL, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 22 septembre 1874.

Réunion Trimestrielle de la Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.—Jeudi, 24 septembre 1874, à 7 h. du soir, dans la salle de l'asile, aura lieu la Réunion Trimestrielle de cette Société. Il y aura distribution de cocardes, écharpes, rosettes, etc., etc.

On y fixera le jour de la bénédiction de la bannière du Fac Bie et du Bal.

Tous les membres d'Alger, de la ville et de Algiers sont priés d'assister à cette réunion. Par ordre du Président;

LOUIS MASPERO, Secrétaire.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse, PAROISSE D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1874.

Aujourd'hui, à une réunion du Comité de Paroisse, il a été

Résolu que les différents wards de la paroisse sont priés d'élire des délégués à une convention de paroisse qui doit s'assembler, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le premier LUNDI d'octobre—c'est-à-dire le 5 du dit mois—à l'effet de choisir des officiers de paroisse et de ville, des membres de la Législature et du Sénat pour les différents districts démocrates congrès. Le parti en totalité, dans les limites de cette paroisse.

Il est résolu que l'élection des délégués aura lieu dans tous les wards de cette paroisse, le samedi qui précèdera ledit premier lundi d'octobre, c'est-à-dire le 3 octobre.

Il est résolu que la base de la représentation sera la même que pour la dernière convention de paroisse.

La représentation ou non représentation du dixième au septième wards sera décidée par le comité central de l'Etat.

Conséquemment les différents wards auront droit à la représentation suivante :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er ward | 7 | 8me ward | 5 |
| 2me ward | 8 | 9me ward | 4 |
| 3me ward | 10 | 10me ward | 6 |
| 4me ward | 6 | 11me ward | 4 |
| 5me ward | 8 | 12me ward | 4 |
| 6me ward | 6 | 13me ward | 2 |
| 7me ward | 6 | 14me ward | 2 |
| | | 15me ward | 3 |

Tous les votants de cette paroisse, opposés au régime radical actuel, à quelque parti qu'ils aient appartenu, sont invités à se faire inscrire et à voter à l'élection de délégués à cette convention.

P. MALOCHÉE, Président,
WILL STEVEN, Vice Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.

**Pour l'ouverture des Ecoles.**

AVIS
Aux Familles et aux chefs d'institutions.
LA LIQUIDATION DE LA MAISON LELIEVRE,
174, rue Royale, et rue Baronne No. 31, après Canal.
SE CONTINUE
A VENDRE AU PLUS BAS PRIX.

Notre assortiment complet de Livres d'Ecoles français et anglais, que nous venons de recevoir de France et de toutes les grandes villes du Nord, ainsi que Fournitures de Classes et Papeterie.

A vendre à bas prix de Factures.
Ma sept—M J D 4tP

**Nourrice.**

Une bonne NOURRICE, parfaitement saine, ayant un enfant de 6 mois, désire trouver un nourrisson. Elle prendrait aussi un enfant chez elle. S'adresser rue Congrès No. 9 près du couvent de Ste-Croix, Troisième District.
3 sept—2t

**Demande.**

On demande une dame pour vendre le patron, et s'intéresser dans la machine à coudre de CONNWELL [illegible] au No. 24 de la rue Bourgogne, coin Canal.

**Nourrice.**

Une française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau de l'Abeille.

**Chambres et Pension.**

Madame MASUCA a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle vient de meubler à neuf sa maison No. 36 de la rue Dauphine, où les personnes en quête de chambres et de pension trouveront tout le comfort désirable et une table irréprochable. Les prix sont modérés.
12 sept—1m

**Tenue de Livres.**

Le soussigné désirerait avoir quelques tenues de livres; il se chargerait également des collections et recouvrements. Prix excessivement modérés suivant l'importance du travail. S'adresser au magasin de musique de M. Elie, 161 rue du Canal.
Sept—1m J. PINSARD.

**Vins, Liqueurs, Provision, &c.**

**AUGUSTE COUTURIE,**

9 - - - - Rue St-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co,
Cognac d'Eug. Guignier & Co,
Genièvre de Hénimax & Co, Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & E. Martell de 1870, 1863, 1869, 1865, 1856 et R. O. P.
Vins Rouge de Lalon, St-Vivien et St-Seurin.
16 fév—1an

**BALSAMIQUE des PYRÉNÉES**

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)

**LAURENT LACASSAGNE,**
(AGENT.)

A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 76 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 10 rue Dumaine.
21 oct—1an 2fpa

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

**QUEYROUZE & BOIS,**

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.

**BITTER DES ARABES**
**Hygiénique Perfectionné.**

(BREVETÉ S. G. D. G.)

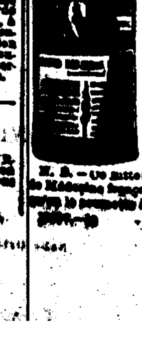

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour régénérer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande la permission à l'Académie dans tous les pays.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
166 ........Rue du Canal........166

**ELKIN & CO.,**

REÇOIVENT, en ce moment,
Tapis velours et de Bruxelles,
nouveaux et élégants, un grand assortiment de tapis TROIS PLIS et INGRAIN.
Prix modiques. 22 sept—3m

**Le Dr. Alfred Mercier**

De retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Il donnera ses consultations, comme de coutume, au No. 226 rue Girod, entre Baronne et Dryades de 10 à 11 1/2 h. du matin, et de 4 à 7 h. du soir. 2sept—12

**MANADE & LACASSAGNE.**

20......rue Decatur (Vieille-Levée)......20

Attendu par la Comtesse Duchatel:
25 barriques vin, Léopold M. André,
25 barriques vin St Laurent.

En magasin et à vendre:
100 barriques vin Léopold M. André,
50 barriques vin St. Laurent,
[illegible]
25 caisses Balsamique des Pyrénées
518 Cognac. 16sept—1mMJ6

**Avis important aux amateurs de bonnes et élégantes chaussures.**

M. PIERRE CAZAUBIELH, ancien propriétaire du magasin de chaussures connu sous l'enseigne de "Pauvre Diable," a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira un nouveau magasin encoignure Dumaine et Dauphine, le 1er octobre prochain, avec un assortiment complet de souliers des premières manufactures de Philadelphie, à des prix défiant toute concurrence. 17 sept—1m

Les soussignés ayant été nommés Agents de la "LA CAISSE GENERALE DES ASSURANCES" de Paris, actif $5,000,000; de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMERIQUE DU NORD de Philadelphie, actif $4,210,000; et de la MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York [illegible] commencent les affaires d'Assurance contre l'INCENDIE, les risques MARITIMES et de RIVIERE, le 1er octobre, au No. 161 de la rue Gravier.

La Compagnie d'Assurances de l'Amérique du Nord [illegible]
22 sept—1m M. J. SMITH & CO.

**$50 de récompense.**

Il a été perdu en volé, mardi, 15 septembre 1874, vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Canal, entre Chartres, une montre en or, [illegible] D. E. Murphy [illegible]

**Pour Vera-Cruz.**

La goëlette mexicaine CONCHITA, récemment construite et fine voilière, capitaine Rowell, partira dans quelques jours, de son quai, en face du Marché Français.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

M. PUIG & CO
Sept—3t No 27 de la rue de la Douane.

**Crescent City Cigar Store.**

No. 9 rue du Canal.

On trouvera toujours à ce magasin les meilleurs Cigares de la Havane et les meilleurs Tabacs à chiquer et à fumer aux prix les plus modérés du marché. Marchandises parfaitement garanties pour la Havane.

LOUIS FIERMANN, Propriétaire.

ELIE BOUGERE. JULES DUPONT.

**E. BOUGERE & CO.,**

Marchands de bardeaux de cyprès,

Piquets pour barrières d'habitations et de terrains, bois à bâtisse, bois préparés et bois de charpente en général.

Au No 113 de la RUE DE LA DOUANE, au premier.

**Liquidation Positive.**

**P. MALLARD,**

55 Rue Royale.

Appelle de nouveau l'attention du public sur son beau stock de montres et bijoux de fantaisie, [illegible]

**Aux Familles.**

Exercices Gymnastiques.—Le soussigné, pour les jeunes garçons, au Gymnase de H. HAMMERSLEY, [illegible]

HARRY HAMMERSLEY, Maître d'armes et Directeur.

**Dessin linéaire.**

Un professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire [illegible]

**AUX FAMILLES.**

Les soussignés signalent respectueusement à l'attention du public qu'ils ont l'intention d'ouvrir, le 1er septembre 1874, une ECOLE DE GARÇONS; ils se proposent [illegible]

CONDITIONS : Ecole Supérieure, [illegible]

LES DIRECTEURS DES ECOLES ALLEMANDES-AMERICAINES.

Aux Nos 66 de la rue Bourgogne [illegible] de la rue des Remparts
Nouvelle-Orléans, 27 août 1874. 23août—1m

**Banque d'Epargne des Citoyens,**
**GRUNEWALD HALL.**

No. 20 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. [illegible]

Tous les dépôts sont payables sur demande.

**M. CHS. GAULON,**

COAL. COAL.

Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité, ayant son dépôt encoignure Levée et Piété, invite les personnes qui veulent faire leurs provisions à laisser leurs ordres au No. 144 de la rue Bourgogne, ou au No. 36 du Passage de la Bourse. Charbon livré dans tous les quartiers de la ville.

**MORRISON & WOODWARD**

Pharmaciens, Agents et Négociants-Commissionnaires.

Seuls agents pour la vente des célèbres [illegible]

**A. Billet & Co.,**

Font savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, [illegible]

**Frédéric Sahuqué,**

Dentiste de la Faculté de Paris.

CONFECTIONNE des dentiers en caoutchouc et autres, et fait toutes espèces d'opérations de son art, à des prix excessivement minimes.

S'adresser rue Amour No 68, entre Urbain et Français.

Il n'y a pas de visage beauté avec de belles dents.

**Dr EUGENE E. SOUCHON,**

Encoignure Bienville et Royale.

[illegible]

**J. A. CASADAVANT, D. D. S.**

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 2, rue Rampart, encoignure Canal.

[illegible]

## N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

AVANT DE CONNAITRE les AVANTAGES qu'offre notre

**COMPAGNIE LOCALE**
**LOUISIANA**
**EQUITABLE**
**LIFE**
**INSURANCE COMPANY**

Qui vous donne tout ce que la sureté lui permet de vous donner.

**PAS D'AUGMENTATION de primes.**

**Pas de retrait d'agences.**

Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nile-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.
LUCIUS Mc ADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.

| | |
|---|---|
| E. J. HART, | JAS. I. DAY, |
| W. S. PIKE, | CHAS. CHAFFE, |
| JOHN I. ADAMS, | J. B. CAMORS, |
| E. A. TYLER, | GEO. A. FOSDICK, |
| HENRY ABRAHAM, | S. H. FAIRCHILD, |
| JOHN MENDELSON, | W. P. HARPER, |
| A. THOMSON, | W. B. SCHMIDT, |
| S. B. NEWMAN, | DAVID WALLACE, |
| ALEX. MARKS, | J. T. WALSHE, |
| HENRY CLAPP, | J. M. VOSS, |
| J. B. LALLANDE, | S. FRIEDLEMAN, |
| E. B. BRIGGS, | J. W. STONE. |

**Liste de polices**

PAYÉES DE MAI, 1869, A AOUT, 1874.

NLLE-ORLÉANS.

| Noms. | Montants. |
|---|---|
| ELIJAH PEALE | 5,000 |
| A. BOUSSET | 10,000 |
| TURIAF DUPRE | 7,000 |
| HANNIBAL H. HAMMOND | 5,000 |
| C. H. SLOCUMB | 5,000 |
| ED. BARNETT | 2,000 |
| THOMAS B. OI[illegible] | 5,000 |
| W. C. D. VAUGHT | 5,000 |
| JAMES McQUOID | 10,000 |
| R. TUREAUD | 10,000 |
| B. MARSH DENMAN | 5,000 |
| AUGUSTE CANDIDE | 5,000 |
| F. E. BERNARD | 2,000 |
| M. SOULLEMET | 5,000 |
| E. G. FERGUSON | 5,000 |
| J. A. DELAVIGNE | 5,000 |
| J. B. BERTIN | 5,000 |
| PATRICK BLAKE | 1,000 |
| FRANK W. SEYMOUR | 5,000 |
| EDWARD MONTGOMERY | 1,000 |
| J. DUNSHIE | 5,000 |
| A. W. NORCROSS | 5,000 |

LOUISIANE.

| Noms. | Dernière Résidence. | Montant. |
|---|---|---|
| Peter G. Quin | Paroisse St. Hélène | $5,000 |
| H. Riggs | Bayou Sarah | 1,000 |
| Henry S. Bentrope | Paroisse St. Maria | 1,000 |
| C. L. Deitch | Madisonville | 5,000 |
| W. D. Thompson | Paroisse St Hélène | 1,000 |
| Simeon M. Hart | Clinton | 2,000 |
| Bailey E. Chaney | Baton-Rouge | 1,000 |
| J. S. Knox | Paroisse Morehouse | 1,000 |
| Edward G. Woods | Paroisse Bossier | 5,000 |
| C. W. Lewis | Shreveport | 2,000 |
| Letitia V. Lenney | " | 1,000 |
| Thomas F. Calhoun | " | 1,000 |
| Samuel Peters | " | 1,000 |
| W. F. Halfleigh | Paroisse St-Marie | 1,000 |
| J. J. Marse | Aubeville | 1,000 |

MISSISSIPPI.

| | | |
|---|---|---|
| W. H. Williams | Canton | $1,000 |
| John E. Walker | Sardis | 1,000 |
| Richard T. Tyler | Meridian | 1,000 |
| James L. Pierce | Jackson | 1,000 |
| J. A. T. Mason | Hazlehurst | 1,000 |

TEXAS.

| | | |
|---|---|---|
| W. A. Gray | Indianola | $2,000 |
| Thomas Chapman | Greenwood | 2,000 |
| WM. J. Gorham | Longview | 5,000 |

CAROLINE DU SUD.

| | | |
|---|---|---|
| Charles P. Bolton | Charleston | $2,000 |
| E. G. Gage | " | 2,000 |
| W. J. Hoke | Columbia | 1,000 |

ALABAMA.

| | | |
|---|---|---|
| Peter Loffre | Mobile | $2,000 |
| Vincent M. Byrnes | " | 1,000 |

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera donné les arrangements très avantageux. S'adresser à la LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO., au coin des rues Carondelet et Gravier Nlle-Orléans. 1er sept—1mMPP

**BARNETT & CAMMACK,**

COURTIERS,
12......RUE CARONDELET......12

Achètent et vendent :
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.
2 juil—1an

**NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION**

156 rue du Canal.

DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer,

| | |
|---|---|
| L. F. Generes, | David Urquhart, |
| George Jonas, | John G. Gaines, |
| Thomas A. Adams, | Carl Kohn, |
| Thos. Allen Clarke, | Christian Schneider, |
| Chas. J. Leeds, | Samuel Jamison. |

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.

**Pension Privée d'Orléans.**

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS"—tenu maintenant par F. L. GRENNE, sous le titre ci-dessus, au No 128 de la rue de Chartres—Pension à $6 par semaine; chambres grandes et gratuites pour les pensionnaires—Lits à la nuit, de 50 c. à $1—Eau à la glace à discrétion—Les repas de 6 à 8 h. et de 4 à 6 h. du soir, de 25 à 50 c. pour les non pensionnaires.—Bon air, bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.

**Propriétés à vendre et à louer.**

**A Vendre à bas prix,**

Au comptant ou en papier accepté en ville

3 Réservoirs de rencontre, 4 centrifuges faites par Merrick, de Philadelphie, 1 strike pan en tôle avec 2 serpentins en cuivre; une pompe à sirop, en cuivre, en bon état.

DANL. et JAS. D. EDWARDS, Sept—1m aux Nos. 24 et 26 de la rue Front.

**A Vendre,**

POUR cause de décès les installations du salon d'huîtres, situé rue Toulouse, No 13, vis à vis de l'Opéra. Pour les conditions, s'adresser chez M. Lavisse, No 6 rue Carondelet.

Le salon est établi depuis [illegible] 27 sept—1m

**A louer,**

La grande et agréable maison basse située rue des Ursulines, No. 169, entre Remparts et St-Claude, avec cour, waterworks, installations de gaz, etc. Livraison en le 1er octobre. S'adresser rue de Philippe. No. 260, entre Marais et Villeré

**A Louer,**

A des conditions très avantageuses, à de bons locataires, plusieurs maisons et un local situé dans le centre de la ville [illegible] Nos. 41 et 43 de la rue Front, près Poydras, dont la partie supérieure pourrait servir de résidence. S'adresser à Manuel Abbad, No. 36 de la rue Royale, entre Royale et Bourbon.

**A vendre ou à Louer.**

Présentement,

UNE petite maison sise rue des Remparts No. 213, très convenable pour une famille. S'adresser 80 rue des Ursulines au premier.

**The Freedman's Savings & Trust Co.**

CAISSE D'EPARGNE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

No 132, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

[illegible]

C. D. STURTEVANT, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 SEPT.—CLASSE No 226.

[illegible]

Les tirages ci-dessus [illegible]

[illegible]
C. B. [illegible] 22 sept. 1874.

B. BLOOMFIELD. T. M. ANDERSON.

**B. BLOOMFIELD & Co**

Au No 47 de la rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti, Nlle-Orléans, Lne.

MARCHANDS DE

FOURNITURES DE BUREAUX,
FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC,
IMPRIMEURS ET RELIEURS,
LITHOGRAPHES ET GRAVEURS,
EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT,
IMPRIMEURS DE MEMOIRES D'AVOCATS.

Ont en magasin un stock complet de GARNITURES DE BUREAUX, [illegible]

**Toutes les Fournitures de Bureaux**

d'avocats, de greffes de cours, de shérifs, de recorders, de notaires publics, de coroners, de juges de paix, de paroisses et de municipalités.

Prix Réduits.

INSTITUTIONS.

**Collège Commercial de ST-STANISLAS.**

Baie-St-Louis, Mississippi.

La vingtième session de cette Institution commencera le 1er septembre. [illegible] Frère GABRIEL.

**INSTITUTION D'AQUIN.**

Au No 208 de [illegible] du Bayou, près [illegible]

Mlle H. FITZGERALD, Principale.

Cette institution recommencera sa trente-neuvième session annuelle MARDI 1er septembre 1874. [illegible]

**INSTITUTION DUREL,**

91 ......rue Bourgogne......91

RÉOUVERTURE DES CLASSES, MARDI 1er SEPTEMBRE.

**JEFFERSON ACADEMY**

Au No. 62 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane,

—DIRIGÉE PAR—

**G. J. LORD.**

La session de 1874-75 de cette institution commencera MARDI, 1er sept. [illegible]

**CAZAUX & VERGNOLE**

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
76......VIEILLE-LEVEE......76
NOUVELLE-ORLEANS.

**AVIS.**

Les personnes qui ont des demandes, [illegible] FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST COMPANY [illegible]

[illegible] A. J. CHESWEL, [illegible] PURVIS, [illegible] T. LEIPOLD, Commissaires.

F. SUAREZ. M. SUAREZ.

**La Flor de Tabacos.**

Dépôt de Cigares de

**F. SUAREZ & Bro.**

FABRICANTS DE CIGARES FINS,
Rue Gravier [illegible]

**Nec Plus Ultra**

**J. BALLESTER.**

[illegible] LE MEILLEUR TOUR DE CIGARES.

**MAGASIN DE CHAUSSURES,**

Coin Bourbon et Douane.

SANCHEZ, Propriétaire.

[illegible]

**AU PROGRÈS.**

**ERNEST CABAUD,**

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 69,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 68, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

[illegible]

**PIERRE PAVIA**

Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD,
Au No 36 de la rue Royale entre les rues Bienville et Toulouse.

Inventeur breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques [illegible]

**GEO. MERZ,**

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle [illegible] Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de la demande [illegible]

**Chaudières à Sucre du Tennessee**

Appartenant à [illegible] WOODS, YEATMAN & CO. [illegible]

E. [illegible] VILLEBEUVRE,

**J. B. CAMORS & CO.**

MARCHANDS DE FARINE

Négociants Commissionnaires.

[illegible]